

RUANDA-URUNDI Vu et vérifié et porté en 8/7/54 depense Frs 909-
au L.C. N° 12 au 621

BON DE DÉPENSE pour la somme

de (1) neuf cent cinquante francs

motif (2) Salaires billeterie et denrées de l'entité 1954
Ruhengeri

RUHENERI



17640

150 H.T Frs

900 -

9 -

909 -

A Ruhengeri, le 8/7/54 1954

Le (3) C-931

Pour agent.

Vu payer : Le ou les témoins,

J. P. Buharo

Vu pour approbation, vérification et
imputation à Art. 34/02 B.C. 54
et inscription à la fiche N.c. 1er.
RUHENERI, le 8/7/54.

Le Sous-Gestionnaire des Crédits.

(1) en toutes lettres.

(2) motif de la dépense avec toutes indications permettant la vérification.

(3) chef de poste ou autre qualité du fonctionnaire qui établit le bon.

J. P. Buharo